

Comment construire une solution pour la Palestine ?

Iris Seri-Hersch Maîtresse de conférences - Histoire contemporaine du monde arabe - Département d'études moyen-orientales (DEMO), Aix-Marseille Université (AMU) **16 janvier 2024** **The Conversation**

Alors que les massacres et les bombardements engendrent leurs cortèges de morts, de souffrances, de haines et d'appels à la vengeance dans l'espace israélo-palestinien et au-delà, il est indispensable de poser – une énième fois – la question du règlement politique d'un conflit dont les racines remontent à la fin du XIXe siècle.

Le mantra de la « solution à deux États »

Durant ces trente dernières années, la « solution à deux États » s'est transformée d'un dispositif politique contesté mais envisageable au moment de la signature des accords d'Oslo (1993) à un outil rhétorique déconnecté des réalités de terrain. Mais de quelle solution à deux États parle-t-on ?

La création de deux États selon les frontières « de 1967 » (lignes du cessez-le-feu qui, à l'issue de la guerre israélo-arabe de 1948-1949, dessinèrent les contours de la Cisjordanie annexée par la Jordanie et de la bande de Gaza contrôlée par l'Égypte) n'est plus une option réaliste, notamment à cause de la colonisation juive massive en Cisjordanie depuis la conquête israélienne de 1967. On peut aisément avancer qu'elle ne l'a jamais été : la discontinuité territoriale entre la Cisjordanie et la bande de Gaza empêche de penser sérieusement un État palestinien dans ces espaces, avant même de prendre en considération le morcellement interne de la Cisjordanie impulsé par les accords d'Oslo et par les dispositifs de contrôle israéliens mis sur pied lors de la seconde Intifada.

Pragmatisme et référendum populaire

Imaginons un référendum populaire organisé par une instance internationale auprès des Israéliens et des Palestiniens. Les votants, qui devraient remplir deux conditions pour participer au référendum (détenir la citoyenneté israélienne ou palestinienne et résider entre la Méditerranée et le Jourdain), seraient invités à se prononcer en faveur de l'une des deux options suivantes : un État multiconfessionnel et trilingue dans l'ensemble de l'espace israélo-palestinien ou deux États distincts fondés sur l'ethnicité (arabe/juive).

L'option d'un État multiconfessionnel et trilingue

L'option d'un seul État multiconfessionnel (judaïsme, islam, christianisme, etc) doté de trois langues officielles (hébreu, arabe, anglais) consacrerait comme priorité le fait de coexister dans un cadre politique commun et d'avoir accès à la totalité du pays, de la Galilée boisée au nord jusqu'au désert du Néguev.

Ni « Israël », ni « Palestine », mais un nouveau nom à imaginer et un régime nécessairement démocratique pour garantir, entre autres libertés, les libertés de croyance, de pensée et de culte, ainsi que l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Cet État aurait Jérusalem pour capitale.

Les avantages de cette solution seraient nombreux, parmi lesquels la liberté de mouvement pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire, la taille raisonnable de cette entité politique, la variété de ses climats et de ses ressources, l'évitement du casse-tête que constitue le tracé de nouvelles frontières internes. Le coût principal lié à la mise en place d'un tel État serait, pour les Israéliens et les Palestiniens, de renoncer à des symboles nationaux fondés sur une seule religion et/ou une seule langue, tout en préservant leurs histoires singulières.

Deux États à base ethnique ?

L'option alternative consisterait en une variation de la solution « classique » à deux États. Cimenté par l'ethnicité, chacun des États arabe et juif devrait toutefois bénéficier d'une continuité territoriale interne et d'un accès direct à la mer Méditerranée. Ces contraintes vitales impliqueraient un axe frontalier ouest-est plutôt que le puzzle à six pièces envisagé par l'ONU dans son plan de partage de novembre 1947, dessiné principalement selon les zones de peuplement de la minorité juive (à l'époque un tiers de la population et 7 % de la propriété foncière). L'État du sud jouirait d'une superficie plus étendue pour compenser les inconvénients du Néguev désertique.

La capitale des deux États serait une Jérusalem partitionnée, dont les lieux saints – voire l'ensemble de la vieille ville – seraient placés sous une tutelle internationale. Informés du futur tracé des frontières, les habitants de l'actuel espace israélo-palestinien auraient la possibilité de choisir leur lieu de résidence et la citoyenneté correspondante. Cette configuration permettrait aux nationalismes palestinien et israélien de s'incarner chacun dans un État souverain ; elle présenterait aussi l'avantage de laisser le choix du régime politique à l'appréciation des acteurs locaux. Le risque de guerre entre deux États aux idéologies religieuses et/ou nationalistes exacerbées, aux appétits territoriaux non assouvis et aux régimes politiques potentiellement différents serait cependant élevé.

En tant qu'historienne, il n'est pas dans mes habitudes, ni généralement dans celles de ma profession, d'adopter une posture prescriptive. Mais si les sciences humaines et sociales peuvent apporter des éclairages et des idées aux décideurs et aux militants, un petit pas aura été franchi dans l'ouverture de nouveaux horizons politiques au Proche-Orient.